



Monitoring des honoraires médicaux remboursables pour les séjours hospitaliers

Données 2018

TABLE DES MATIÈRES

1	Aperçu général.....	2
2	Examen des séjours avec suppléments d'honoraires.....	3
2.1	Evolution de la proportion de séjour avec suppléments d'honoraires	3
2.2	Séjours selon le statut social du patient	5
3	Pratique selon l'hôpital	5
3.1	Analyse par hôpital : maximum théorique.....	5
3.2	Pratiques de suppléments d'honoraires en hospitalisation classique	6
4	Synthèse.....	8
	Annexe : Suppléments d'honoraires par hôpital.....	10

Supplément du rapport « État des lieux des coûts hospitaliers à charge patient – données 2018 »

Les résultats qui suivent visent à monitorer l'évolution des suppléments d'honoraires médicaux¹ en 2018 par rapport aux années précédentes. Les résultats relatifs aux années 2015 et 2017 ont fait l'objet de publications disponibles sur le site web de l'IMA².

La méthodologie et les limites de l'analyse sont identiques à celle utilisée dans les rapports précédents, et sont précisées au point 2 du rapport.

1 APERÇU GÉNÉRAL

Les suppléments facturés au patient lors de séjours hospitaliers (hospitalisation classique et de jour³) atteignent **588 millions € pour l'année 2018, soit 18,4 % des honoraires AO** (assurance obligatoire) officiels. 85 % de ces suppléments d'honoraires concernent les hospitalisations classiques ; 8 %, l'hôpital de jour chirurgical, et 7 %, l'hôpital de jour non chirurgical.

Tableau 1 : Evolution des honoraires AO et des suppléments d'honoraires de 2006 à 2018

	Honoraires AO officiels							Suppléments d'honoraires attestés						
	montant absolu (millions €)				Croissance annuelle moyenne			montant absolu (millions €)				Croissance annuelle moyenne		
	2006	2015	2017	2018	2006-2015	2015-2017	2017-2018	2006	2015	2017	2018	2006-2015	2015-2017	2017-2018
Hospitalisation classique	1.870	2.418	2.431	2.499	2,6%	0,3%	2,8%	267	440	476	501	5,1%	4,0%	5,3%
Hospitalisation de jour	341	616	673	697	6,1%	4,5%	3,6%	36	92	87	87	9,8%	-2,8%	-0,7%
Total	2.211	3.033	3.104	3.196	3,2%	1,2%	3,0%	303	531	563	588	5,8%	3,0%	4,4%

En 2018, les suppléments d'honoraires sont passés à 588 millions €, soit 4,4 % de plus que les 563 millions € de 2017, ce qui représente **une croissance plus importante que la croissance annuelle moyenne des suppléments d'honoraires sur la période 2015-2017 (3 %) et plus que les 3 % de hausse des honoraires officiels AO** entre 2017 et 2018 (tableau 1). Le montant global de suppléments d'honoraires en hospitalisation classique ont augmenté de 25 millions € en 2018 et se sont stabilisés en hospitalisation de jour.

Tableau 2 : Evolution du % de suppléments d'honoraires par rapport aux honoraires AO officiels

	2006	2015	2017	2018
Hospitalisation classique	14,3%	18,2%	19,6%	20,1%
Hospitalisation de jour	10,6%	14,9%	13,0%	12,4%
Total	13,7%	17,5%	18,1%	18,4%

Le pourcentage global de suppléments d'honoraires continue dès lors d'augmenter, de 13,7 % en 2006 à 18,1 % en 2017 et 18,4 % en 2018 ; le cap des 20 % étant dépassé en hospitalisation classique (tableau 2). Le pourcentage global de suppléments d'honoraires en hospitalisation de jour est progressivement redescendu à 12,4 %, mais reste toutefois plus élevé en hospitalisation de jour chirurgicale (14,4 %) qu'en hospitalisation de jour non chirurgicale (10,8 %).

¹ Par honoraires médicaux, nous entendons honoraires médicaux remboursables.

² Monitoring des suppléments hospitaliers – Etat des lieux – Rapport à la commission médico-mutualiste de l'INAMI, 2017

Suppléments d'honoraires médicaux lors de séjours hospitaliers – données 2017 – IMA, 2018

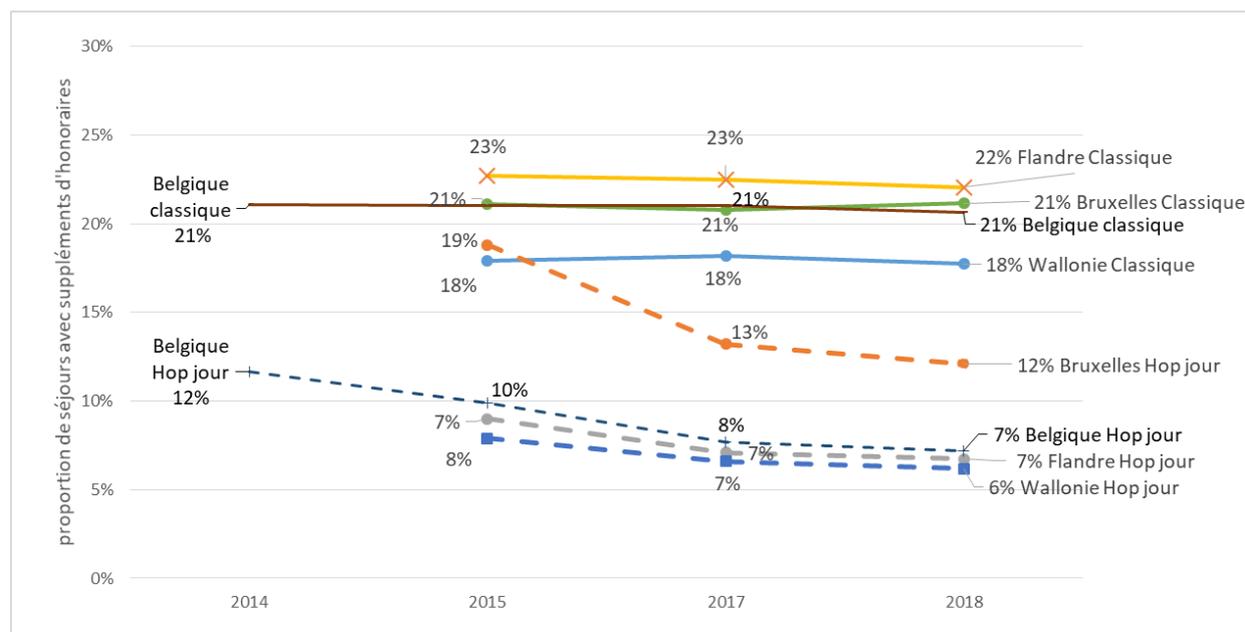
³ L'hospitalisation de jour a été scindée en deux : l'hôpital de jour chirurgical et l'hôpital de jour non chirurgical.

2 EXAMEN DES SÉJOURS AVEC SUPPLÉMENTS D'HONORAIRES

2.1 ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE SÉJOUR AVEC SUPPLÉMENTS D'HONORAIRES

Un patient sur 7 fait l'objet de suppléments d'honoraires au cours d'un séjour à l'hôpital, c.-à-d. 1 patient sur 5 en hospitalisation classique et 1 patient sur 11 en hospitalisation de jour.

Graphique 1 : Evolution de la proportion de séjours avec suppléments d'honoraires (Belgique et par Région)



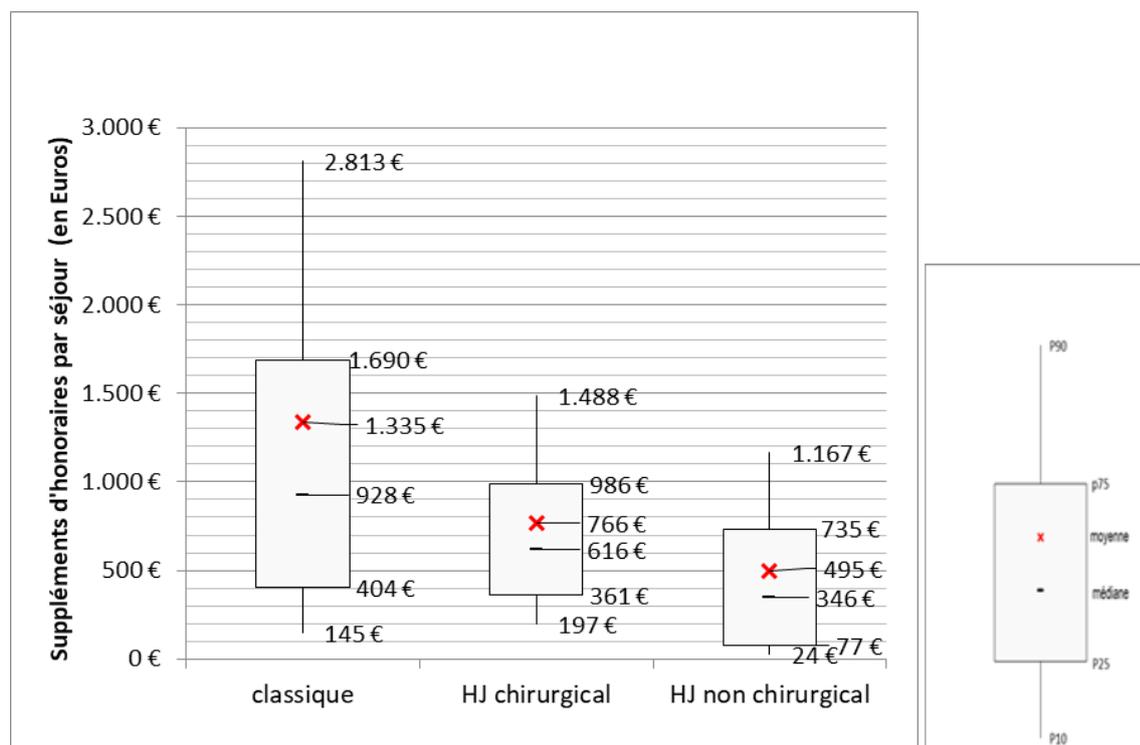
La croissance du pourcentage de suppléments d'honoraires global en **hospitalisation classique** (5,3 % entre 2017 et 2018, dans le tableau 1) se marque alors que la proportion de ces séjours, faisant l'objet de suppléments de d'honoraires (21 % en 2017 et en 2018, dans le graphique 1), reste stable, signe de l'alourdissement des suppléments par séjour.

C'est en Wallonie que nous observons la différence la plus marquée par rapport à la moyenne nationale de 21 %, puisque le pourcentage est inférieur et se chiffre à 18 %.

En **hospitalisation de jour**, la proportion de séjours avec suppléments d'honoraires est passée de 12 % en 2014 à 7 % en 2018, suite à l'interdiction des suppléments d'honoraires légalement interdite pour les séjours en chambre à 2 lits ou plus en hôpital de jour entrée en vigueur en 2015. C'est à Bruxelles, avec un pourcentage de suppléments d'honoraires global de 12 %, que la différence est la plus marquée par rapport à la moyenne nationale (7%). Notons toutefois qu'à Bruxelles, la proportion de séjours avec suppléments d'honoraires est beaucoup plus élevé pour l'hospitalisation de jour chirurgicale (22 % soit le même niveau qu'en hospitalisation classique) qu'en hospitalisation de jour non chirurgicale (7 %).

Si on constate des écarts importants dans la proportion de séjours avec suppléments d'honoraires, on constate également des écarts marquants sur le niveau des suppléments d'honoraires facturés, selon le type de séjour, entre séjour d'un même type.

Graphique 2 : Distribution des suppléments d'honoraires par séjour pour les séjours avec suppléments d'honoraires, selon le type de séjour.



La distribution des suppléments d'honoraires par séjour, pour les séjours avec suppléments d'honoraires montre une variation importante des suppléments d'honoraires. Alors que 1 séjour sur 10 ne dépasse pas les 200 €, **les montants s'avèrent très élevés pour 1 patient sur 10 (plus de 2 813 € pour les séjours classiques, 1 488 € en HJ chirurgical et 1 167 € en HJ non chirurgical).**

Tableau 3 : Nombre de séjours selon le montant global annuel des suppléments d'honoraires médicaux.

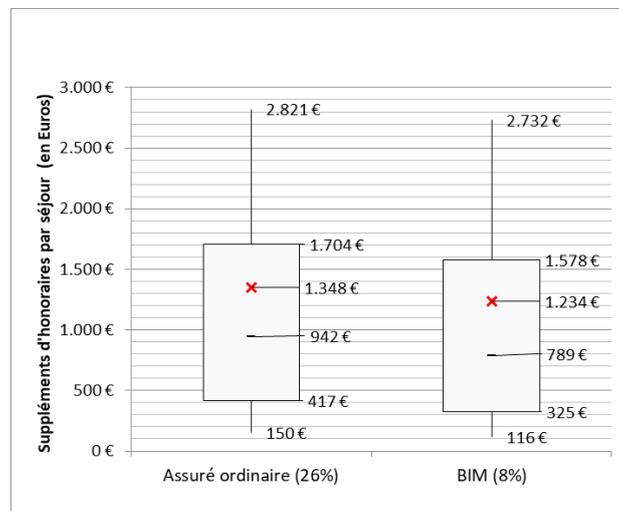
	Nombre de séjours classiques				Nombre de séjours one day			
	2014	2017	2018	Evolution 2017 - 2018	2014	2017	2018	Evolution 2017 - 2018
Tous les séjours	1.796.026	1.805.025	1.803.043	0%	1.810.131	1.929.640	2.001.339	4%
Sans suppléments d'honoraires	1.417.772	1.425.483	1.428.407	0%	1.598.751	1.781.782	1.859.957	4%
Avec suppléments d'honoraires dont	378.254	379.542	374.636	-1%	211.380	147.858	141.382	-4%
de 0€ à 1.000€	235.414	215.823	199.603	-8%	188.380	121.843	114.808	-6%
de 1.000€ à 3.000€	119.678	134.738	142.650	6%	21.980	25.103	25.674	2%
de 3.000€ à 5.000€	16.125	19.078	21.669	14%	779	829	811	-2%
de 5.000€ à 10.000€	5.888	8.102	8.860	9%	57	83	86	4%
de 10.000€ à 30.000€	1.133	1.784	1.835	3%	0	0	3	0%
> 30.000€	16	17	19	12%	0	0	0	0%

Le nombre de séjours avec suppléments d'honoraires a diminué en nombre absolu entre 2017 et 2018.

Le risque d'être confronté à de suppléments d'honoraires très élevés ne cesse d'augmenter, tant en hospitalisation classique qu'en hospitalisation de jour. Plus de 10 700 séjours classiques dépassent les 5 000 € de suppléments d'honoraires en 2018 (+8 % qu'en 2017) alors que le nombre de séjours avec suppléments d'honoraires inférieurs à 1 000 € a diminué de 8 %. En hospitalisation de jour, la diminution du nombre de séjours avec suppléments d'honoraires se traduit essentiellement par une réduction du nombre de séjours avec les suppléments d'honoraires inférieurs à 1 000 € (-6 %). Les suppléments d'honoraires supérieurs à 5 000 € ont été facturés pour 89 séjours en hospitalisation de jour.

2.2 SÉJOURS SELON LE STATUT SOCIAL DU PATIENT

Graphique 3 : Distribution des suppléments d'honoraires en hospitalisation classique (pour les séjours avec suppléments d'honoraires)



Les bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) doivent faire face à des suppléments d'honoraires beaucoup moins fréquemment que les autres bénéficiaires de l'assurance maladie (8 % des séjours, contre 26 % des autres séjours). Ceci résulte du fait que les patients BIM séjournent moins fréquemment que les autres patients en chambre particulière (cf. rapport 3.6.2). Toutefois, **lorsque des suppléments d'honoraires sont facturés, le risque que ceux-ci soient (très) élevés est aussi important pour les patients BIM que pour les autres patients.**

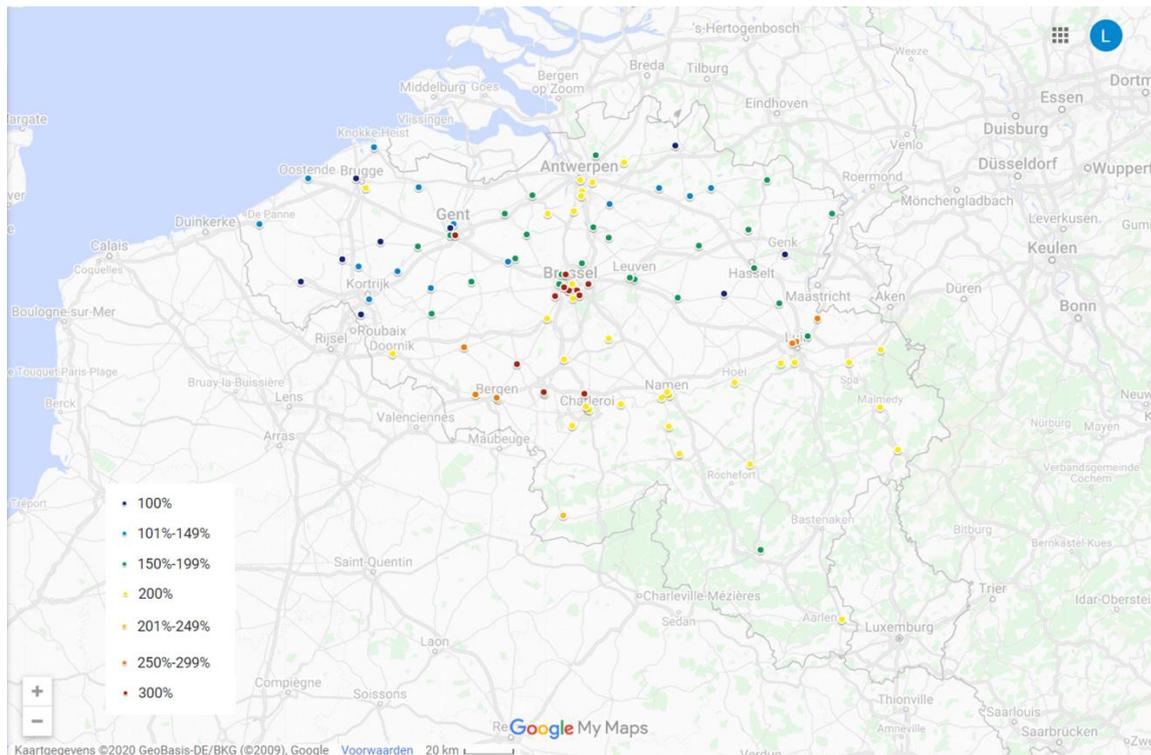
3 PRATIQUE SELON L'HÔPITAL

3.1 ANALYSE PAR HÔPITAL : MAXIMUM THÉORIQUE

La déclaration d'admission indique, pour chaque hôpital, le pourcentage maximum applicable sur les honoraires.

Le pourcentage de suppléments d'honoraires mentionné dans la déclaration d'admission varie de 100 % dans certains hôpitaux à 300 % dans d'autres hôpitaux. Les données officielles de l'INAMI ne sont toutefois pas à jour, de nombreux hôpitaux n'ayant pas communiqué leurs modifications à l'INAMI. Le patient doit donc s'adresser directement à chaque hôpital pour disposer d'une information fiable. La carte suivante est basée sur les données au 6/1/2020.

Graphique 4 : Déclarations d'admission : situation au 6/1/2020



Comme l'illustre la carte, les différences régionales restent indéniables, même si elles tendent progressivement à se réduire. 11 hôpitaux ont communiqué leur augmentation de % de maximum de suppléments d'honoraires prévu dans la déclaration d'admission en 2017. En 2018, ils étaient 12 hôpitaux à afficher une augmentation et un hôpital à diminuer ce % maximum. Au cours de l'année 2019, 7 hôpitaux ont augmenté contre 2 hôpitaux qui ont diminué ce % théorique.

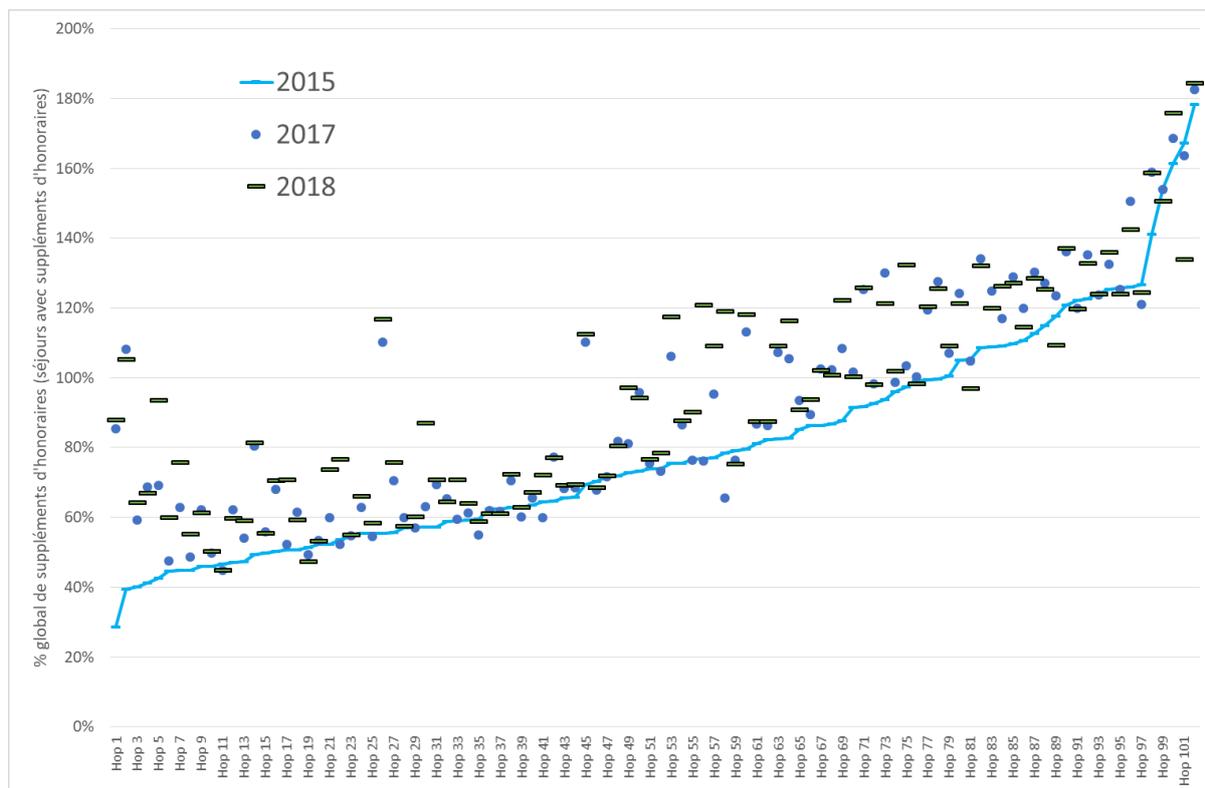
3.2 PRATIQUES DE SUPPLÉMENTS D'HONORAIRES EN HOSPITALISATION CLASSIQUE

Le pourcentage global de suppléments d'honoraires effectivement facturés diffère toutefois du pourcentage maximum théorique figurant sur la déclaration d'admission de l'hôpital pour diverses raisons :

- le pourcentage réellement appliqué peut être inférieur au pourcentage maximum,
- certains honoraires ne font l'objet d'aucun supplément.

Ceci se traduit par **des pourcentages de suppléments d'honoraires effectivement facturés différents entre tous les hôpitaux.**

Graphique 5 : Evolution des suppléments d'honoraires pour les séjours classiques avec suppléments d'honoraires, selon l'hôpital



Entre 2015 et 2019, un hôpital sur 4 a augmenté le pourcentage maximum de suppléments d'honoraires facturables (cf. déclaration d'admission), mais le pourcentage de supplément d'honoraires effectif sur l'ensemble des honoraires facturés pour les séjours avec suppléments d'honoraires a augmenté de manière substantielle dans la plupart des hôpitaux au cours de la même période.

Les différences de pratiques entre hôpitaux se traduisent par des différences régionales au niveau des suppléments d'honoraires facturés.

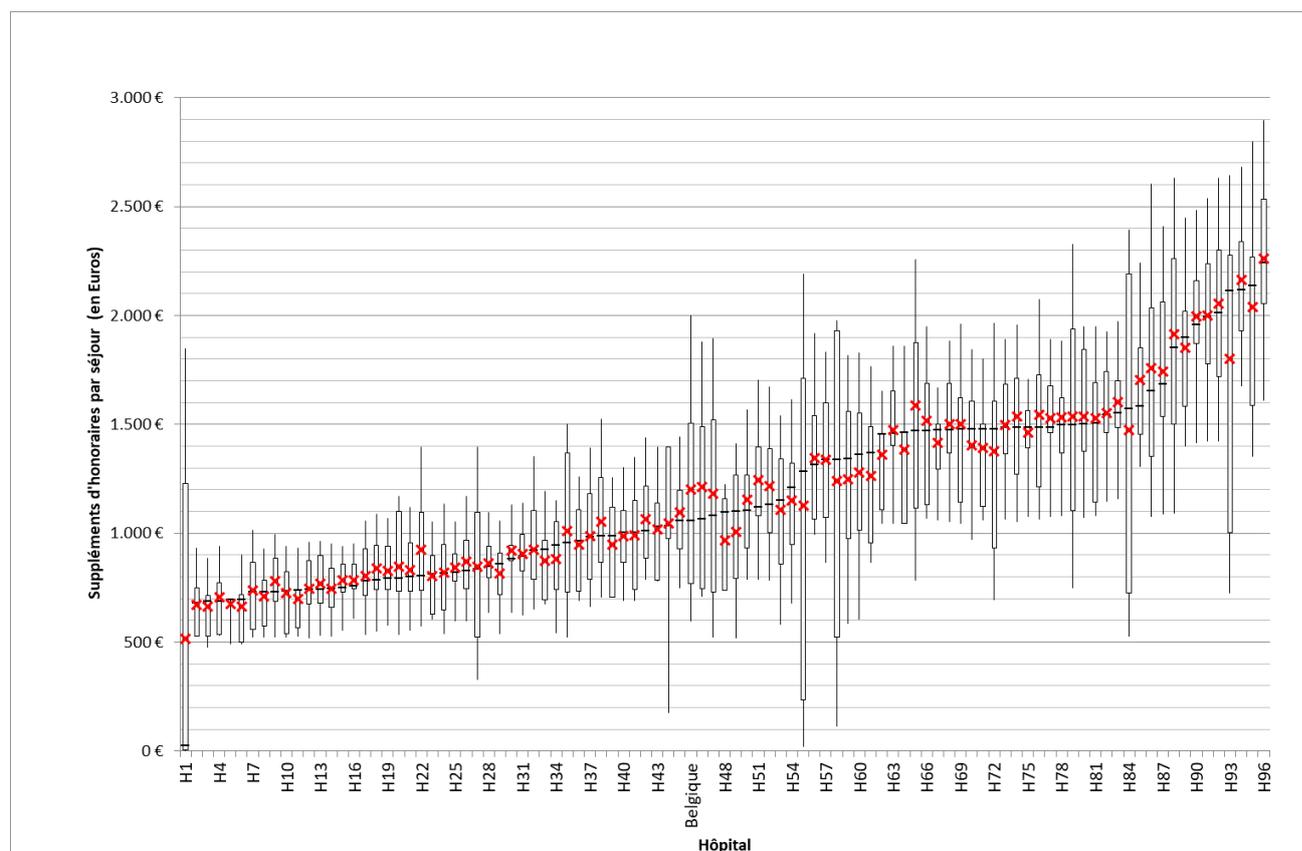
Tableau 4 : Pourcentage de suppléments d'honoraires pour les séjours avec suppléments d'honoraires, selon le type de séjour et la région.

	% suppléments d'honoraires			
	Belgique	Flandre	Wallonie	Bruxelles
Séjour classique	94%	74%	113%	143%
Hôpital de jour chirurgical	136%	102%	156%	173%
Hôpital de jour non chirurgical	118%	93%	150%	177%

Ces différences de pratiques entre hôpitaux se constatent également pour des interventions courantes.

Le cas de l'accouchement vaginal illustre les différences de pratiques entre hôpitaux, mais aussi les **variations importantes de suppléments d'honoraires entre séjours au sein d'un même hôpital.**

Graphique 6 : Comparaison entre hôpitaux des suppléments d'honoraires pour un accouchement vaginal, séjours avec suppléments d'honoraires



Les suppléments d'honoraires médians s'étalent de moins de 700 € dans les hôpitaux les moins chers à plus de 2 100 € dans les hôpitaux les plus chers. Mais les écarts au sein d'un hôpital peuvent également être très importants. Une patiente sur 10 payera plus de 2 940 € de suppléments d'honoraires dans l'hôpital le plus cher.

4 SYNTHÈSE

Croissance globale des suppléments d'honoraires

Les suppléments d'honoraires ont globalement poursuivi leur croissance (+4,4 % entre 2017 et 2018, soit +5,3 % en hospitalisation classique et -0,7 % en hospitalisation de jour) pour atteindre **588 millions € en 2018**. Cette augmentation des suppléments d'honoraires de 2017 à 2018 est plus marquée que la croissance des honoraires INAMI sur la même période et dépasse la croissance annuelle moyenne de 3 % de la période 2015-2017. En 2018, les suppléments d'honoraires représentent 18,4 % des honoraires officiels de l'AO alors qu'ils étaient de 13,7 % en 2006, 17,5 % en 2015 et 18,1 % en 2017.

Les suppléments d'honoraires pour les séjours classiques représentent 85 % de la masse globale des suppléments d'honoraires. Le nombre et la proportion de séjours classiques avec suppléments d'honoraires sont restés stables au cours des dernières années (2014-2018). En 2018, la masse de suppléments d'honoraires a atteint 20,1 % des honoraires INAMI pour les séjours classiques.

Au cours de la période 2014-2018, le nombre d'hospitalisations de jour avec facturation de suppléments d'honoraires a diminué (aussi bien en nombre absolu : -33 % qu'en proportion du nombre total d'hospitalisations de jour : -4,5 %). Ceci s'explique essentiellement par l'interdiction légale de facturer des suppléments d'honoraires pour les hospitalisations de jour en chambre à 2 lits ou commune (en vigueur depuis mi 2015).

Montant moyen des suppléments d'honoraires par séjour en augmentation

La masse totale des suppléments d'honoraires continue d'augmenter (tableau 1) alors que le nombre de séjours avec suppléments d'honoraires diminue (graphique 1 et tableau 3), ce qui implique que le montant moyen des suppléments d'honoraires augmente.

Lorsque des suppléments d'honoraires sont attestés, ceux-ci s'élevaient, en 2018, en moyenne à 1 328 € pour un séjour classique, 774 € pour un séjour en hospitalisation de jour chirurgicale et 509 € pour un séjour en hospitalisation de jour non chirurgicale, avec d'importantes variations entre les séjours. Pour un séjour sur 10, les suppléments d'honoraires ont dépassé 2 813 € (hospitalisation classique), 1 488 € (hospitalisation de jour chirurgicale) et 1 167 € (hospitalisation de jour non chirurgicale).

C'est essentiellement le risque d'être confronté à des suppléments d'honoraires qui augmente

Plus de 10 700 séjours classiques dépassent les 5 000 € de suppléments d'honoraires en 2018 (+8 % qu'en 2017) alors que le nombre de séjours avec suppléments d'honoraires inférieurs à 1 000 € a diminué de 8 %. En hospitalisation de jour, la diminution du nombre de séjours avec suppléments d'honoraires se traduit essentiellement par une réduction du nombre de séjours avec les suppléments d'honoraires inférieurs à 1 000 € (-6 %). Les suppléments d'honoraires ont dépassé 10 000 € par séjour pour 1 857 séjours hospitaliers en 2018.

Lorsque des suppléments d'honoraires sont facturés, leur montants sont similaires pour les patients BIM et les non BIM. Les patients BIM séjournent toutefois 3,4 moins fréquemment en chambre particulière que les autres bénéficiaires de l'assurance maladie.

Hétérogénéité des pratiques tarifaires entre les hôpitaux

Les pratiques tarifaires diffèrent fortement entre les hôpitaux, tant en ce qui concerne le pourcentage maximum de suppléments d'honoraires prévu dans la déclaration d'admission (100 % à 300 %), la proportion de séjours faisant l'objet de suppléments d'honoraires (tant pour les admissions classiques que de jour), le montant facturé par admissions (y compris pour des interventions courantes) que l'ampleur de la variation intra-hospitalière (pour une même intervention dans un même type de chambre). Certains de ces paramètres donnent lieu à des différences géographiques importantes (par exemple % maximum de suppléments d'honoraires, % de suppléments d'honoraires effectivement facturés, proportion de séjours donnant lieu à suppléments d'honoraires...).

Incertitude financière pour le patient

Le patient est confronté à une grande variabilité des suppléments d'honoraires entre interventions, entre hôpitaux, mais également entre séjours pour une même intervention au sein du même hôpital. Lors d'une admission hospitalière en chambre particulière, le patient n'est pas protégé contre les suppléments d'honoraires élevés; la sécurité tarifaire concernant le montant attendu fait défaut.

ANNEXE : SUPPLÉMENTS D'HONORAIRES PAR HÔPITAL

Hôpital		% suppléments d'honoraires (tous séjours)	% suppl honoraires (séjours avec suppléments)	Proportion séjours avec suppléments
CENTRE HOSPITALIER DE MOUSCRON	7700 MOUSCRON	8%	45%	15%
REGIONAAL ZIEKENHUIS ST TRUDO	3800 SINT TRUI	14%	53%	26%
MARIA ZIEKENHUIS NOORD-LIMBURG	3900 OVERPELT	12%	55%	21%
AZ ST-LUCAS - GENT	9000 GENT	17%	55%	31%
A.Z. JAN PALFIJN	9000 GENT	16%	58%	26%
ST. REMBERTZIEKENHUIS	8820 TORHOUT	8%	59%	16%
ZIEKENHUIS OOST-LIMBURG	3600 GENK	9%	59%	12%
A.Z. VESALIUS	3700 TONGEREN	13%	60%	21%
ST ANDRIESZIEKENHUIS	8700 TIELT	12%	61%	21%
veurne	8400 OOSTENDE	10%	61%	15%
ST. FRANCISCUSZIEKENHUIS	3550 HEUSDEN -	14%	61%	23%
A.Z. ST. DIMPNA	2440 GEEL	15%	63%	24%
AZ WEST	8630 VEURNE	11%	64%	19%
A.Z. LOKEREN	9160 LOKEREN	16%	64%	23%
A.Z. ZENO	8301 KNOCKE-HE	15%	66%	23%
A.Z. Herenttals	2200 HERENTALS	19%	67%	27%
ALGEMEEN ZIEKENHUIS	3290 DIEST	13%	69%	19%
ACADEMISCHE ZIEKENHUIZEN K.U.L.	3000 LEUVEN	9%	69%	11%
A.Z.GROENINGE	8500 KORTRIJK	16%	71%	24%
O.L.V. VAN LOURDES ZIEKENHUIS WAREGEM	8790 WAREGEM	18%	71%	29%
V.Z.W. IMELDA	2820 BONHEIDEN	22%	71%	31%
A.Z. NIKOLAAS	9100 SINT NIKL	17%	72%	25%
U.Z. GENT	9000 GENT	12%	72%	14%
AZ GLORIEUX	9600 RONSE	16%	76%	21%
ZIEKENHUIS MAAS EN KEMPEN	3680 MAASEIK	13%	76%	14%
A.Z. ST. JOZEF	2390 MALLE	25%	77%	33%
CLINIQUE REINE ASTRID	4960 MALMEDY	23%	97%	22%
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE NAMUR	5000 NAMUR	23%	124%	19%
C.H.R. DE LA HAUTE SENNE	7060 SOIGNIES	22%	125%	16%
Z.N.A. ANTWERPEN	2060 ANTWERPEN	21%	102%	20%
ASBL GRAND HOPITAL DE CHARLEROI	6000 CHARLEROI	19%	121%	14%
A.Z. ST.-BLASIUS	9200 DENDERMON	14%	60%	23%
ST. NIKOLAUS HOSPITAL	4700 EUPEN	38%	133%	26%
A.Z. MARIA MIDDELARES - ST JOZEF	9000 GENT	28%	91%	32%
CHR VERVIERS	4800 VERVIERS	28%	102%	26%
CLINIQUE ANDRE RENARD	4040 HERSTAL	10%	75%	12%
A.Z. SINT MAARTEN	2800 MECHELEN	18%	77%	24%
A.Z. ALMA	9900 EEKLO	20%	90%	25%
CLINIQUES UNIV DE MONT GODINNE	5530 MONT GODI	15%	112%	12%
C.H. DU BOIS DE L'ABBAYE ET DE HESBAYE	4100 SERAING	26%	120%	19%
CLINIQUE SAINT PIERRE	1340 OTTIGNIES	23%	120%	16%
FUSIEZIEKENHUIS A.Z. ST. JAN	8000 BRUGGE	9%	60%	14%
REGIONAAL ZIEKENHUIS JAN YPERMAN	8900 IEPER	11%	50%	23%
A.Z. TURNHOUT	2300 TURNHOUT	11%	57%	21%
CHR HUY	4500 HUY	19%	94%	20%
C.H.U. SAINT PIERRE	1000 BRUXELLES	11%	101%	9%
ASS.HOSP.BXL & SCHAERB. - CHU BRUGMANN	1020 BRUXELLES	14%	143%	9%
INSTITUT J. BORDET	1000 BRUXELLES	33%	132%	19%
HOPITAUX D'IRIS SUD	1040 BRUXELLES	18%	116%	14%
CHU TIVOLI	7100 LA LOUVIE	19%	126%	14%
H. HARTZIEKENHUIS - LIER	2500 LIER	21%	74%	29%

Hôpital			% suppléments d'honoraires (tous séjours)	% suppl honoraires (séjours avec suppléments)	Proportion séjours avec suppléments
GASTHUISZUSTERS ANTWERPEN	2610	WILRIJK	29%	78%	37%
H. HARTZIEKENHUIS - MOL	2400	MOL	19%	77%	25%
C.H.R. SAMBRE ET MEUSE	5060	SAMBREVIL	20%	119%	16%
ST. JOZEFKLINIEK BORNEM & WILLEBROEK	2880	BORNEM	40%	121%	33%
REG. ZIEK. ST. MARIA - ROOS DER KONING	1500	HALLE	19%	121%	17%
REGIONAAL ZIEKENHUIS H. HART - LEUVEN	3000	LEUVEN	18%	67%	27%
A.Z. H. HART TIENEN	3300	TIENEN	18%	71%	25%
ALGEMENE KLINIEK ST. JAN	1000	BRUSSEL	22%	115%	18%
LES CLINIQUES DE L'EUROPE	1180	BRUXELLES	32%	124%	25%
AZ Delta	8800	ROESELARE	9%	59%	15%
ST. JOZEFKLINIEK IZEGEM	8870	IZEGEM	12%	64%	18%
ONZE LIEVE VROUWZIEKENHUIS	9300	AALST	20%	80%	22%
SINT VINCENTIUSZIEKENHUIS	9800	DEINZE	20%	87%	23%
A.Z. ST. LUCAS	8310	BRUGGE	14%	69%	21%
U.Z. BRUSSEL - CAMPUS JETTE	1090	BRUSSEL	20%	88%	22%
CENTRE HOSPITALIER DE JOLIMONT - LOBBE	7100	HAINESAI	25%	118%	20%
H.U.D.E.R.F.	1020	BRUXELLES	8%	109%	7%
CENTRE HOSPITALIER CHRETIEN	4000	LIEGE	38%	132%	29%
C.H.ST-VINCENT - STE-ELISABETH	4000	LIEGE - R	47%	134%	32%
VIVALIA - I.F.A.C.	6900	MARCHE	22%	126%	16%
ASBL CLINIQUE ET MATERNITE STE-ELISABE	5000	NAMUR	27%	124%	20%
VIVALIA - CENTRE HOSPITALIER DE L'ARDE	6800	LIBRAMONT	22%	122%	17%
AZ OUDENAARDE	9700	OUDENAARD	11%	47%	23%
ALGEMEEN STEDELIJK ZIEKENHUIS	9300	AALST	13%	72%	17%
A.Z. VILVOORDE	1800	VILVOORDE	25%	98%	25%
A.Z. ST. ELISABETH	9620	ZOTTEGEM	18%	55%	33%
JESSAZIEKENHUIS	3500	HASSELT	17%	81%	21%
C.H.U. ANDRE VESALE	6110	MONTIGNY	15%	88%	14%
C.H.U. DE LIEGE	4000	LIEGE	18%	88%	19%
UNIVERSITAIR ZIEKENHUIS ANTWERPEN-U.Z.	2650	EDEGEM	21%	88%	20%
KLINA	2930	BRASSCHAA	25%	94%	26%
C.H.U. DE CHARLEROI	6000	CHARLEROI	16%	94%	17%
FUSIEZIEKENHUIS MONICA	2100	DEURNE	29%	97%	29%
C.H. DE WALLONIE PICARDE	7500	TOURNAI	22%	98%	23%
CENTRE DE SANTE DES FAGNES	6460	CHIMAY	11%	100%	10%
VIVALIA - CLINIQUES DU SUD LUXEMBOURG	6700	ARLON	14%	105%	13%
C.H.R. ST JOSEPH WARQUIGNIES	7000	MONS	10%	109%	10%
C.H.R. DE LA CITADELLE	4000	LIEGE	19%	109%	15%
CENTRE HOSPITALIER DE DINANT	5500	DINANT	10%	109%	9%
ALGEMEEN ZIEKENHUIS H. FAMILIE	2840	REET	34%	117%	29%
CENTRE HOSPITALIER DE TUBIZE-NIVELLES	1400	NIVELLES	21%	118%	17%
CLINIQUE ST. LUC	5004	BOUGE	23%	120%	16%
KLINIK ST JOSEF G O E	4780	SANKT-VIT	37%	126%	26%
CHU AMBROISE PARE	7000	MONS	24%	127%	17%
Epicura - Ath	7800	ATH	14%	128%	11%
CLINIQUES UNIV. DE BXL - HOPITAL ERASM	1070	BRUXELLES	27%	136%	19%
CENTRE HOSPITALIER EPICURA	7301	HORNU	20%	137%	14%
CLINIQUE NOTRE DAME DE GRACE	6041	GOSELIES	27%	151%	17%
CLINIQUES UNIVERSITAIRES ST LUC	1200	BRUXELLES	29%	159%	16%
CLINIQUE STE-ANNE/ST-REMY	1070	BRUXELLES	56%	176%	30%
C.H.I.R.E.C.	1180	BRUXELLES	103%	185%	56%